

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LE PORT

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021

BUDGET PRINCIPAL

*
**

NOTE DE SYNTHÈSE

Envoyé en préfecture le 20/09/2021

Reçu en préfecture le 20/09/2021

Affiché le 20/09/2021



ID : 974-219740073-20210907-DL_2021_104-DE

SOMMAIRE

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 – PRESENTATION	5
LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT	7
■ LES RECETTES	7
⊗ Le chapitre 013 : Atténuations de charges.....	7
⊗ Le chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	7
⊗ Le chapitre 73 : Impôts et taxes	8
⊗ Le chapitre 74 : Dotations et participations	10
⊗ Le chapitre 75 : Autres produits de gestion courante.....	10
⊗ Le chapitre 76 : Produits financiers	11
⊗ Le chapitre 77 : Produits exceptionnels.....	11
⊗ Le chapitre 78 : Reprise sur provisions	11
⊗ Le chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté.....	11
■ LES DEPENSES	12
⊗ Le chapitre 011 : Charges à caractère général	12
⊗ Le chapitre 012 – Charges de personnel	12
⊗ Le chapitre 65 : Autres charges de gestion courante.....	13
⊗ Le chapitre 66 : Charges financières	13
⊗ Le chapitre 67 : Charges exceptionnelles	13
⊗ Le chapitre 68 : Dotations aux provisions	14
⊗ Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.....	14
LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	15
■ LES RECETTES	15
⊗ Le chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves.....	16
⊗ Le chapitre 13 : Subventions d'investissement	16
⊗ Le chapitre 16 : Emprunt et dettes assimilées.....	16
⊗ Les chapitres 21 et 23 : Immobilisations corporelles et immobilisations en cours ...	16
⊗ Le chapitre 024 : Les produits de cession.....	17
⊗ Le chapitre 021 : Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement	17
⊗ Le chapitre 001 : Le résultat d'investissement reporté.....	17
■ LES DEPENSES	18
⊗ Les chapitres 20, 204, 21, 23, 27 : Les opérations d'équipement.....	18
⊗ Le chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves.....	19
⊗ Le chapitre 13 : Subventions d'investissement	19
⊗ Le chapitre 16 : Emprunt et dettes assimilées.....	19

LES ECRITURES D'ORDRE	20
☒ <i>Les amortissements</i>	<i>20</i>
☒ <i>Les subventions transférées.....</i>	<i>20</i>
☒ <i>Les opérations patrimoniales (chapitre 041)</i>	<i>20</i>
ANNEXES.....	21
ANNEXE 1 : Programme d'investissements	21
ANNEXE 2 : Les AP/CP	21

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 – PRESENTATION

La présente note a pour objectif de présenter le **budget supplémentaire (BS) du budget principal de la Ville pour l'exercice 2021**. A cette occasion, il est utile de rappeler quelques notions concernant les budgets des collectivités locales.

Définition

Le budget est un acte d'autorisation et de prévision des recettes et des dépenses de la commune. Ces autorisations et prévisions sont soumises à deux séries de contraintes :

- des contraintes externes (situation économique générale, décisions du gouvernement, attitude des banquiers, ...) ;
- des contraintes internes (contrats antérieurs, charges de la dette, dépenses de personnel, ...).

Des principes de base

- Le budget est préparé par le Maire et voté par le Conseil municipal ;
- le budget est annuel ;
- le budget est unique ;
- le budget doit prévoir toutes les dépenses et toutes les recettes sans les contracter. Il n'y a pas d'affectation d'une recette à une dépense ;
- le budget doit être équilibré c'est-à-dire que les dépenses doivent être égales aux recettes.

Présentation

■ Le budget des communes comporte deux parties votées en équilibre :

- **une section d'investissement** (dit aussi budget d'investissement) qui concerne les opérations qui enrichissent ou appauvrissent le patrimoine de la commune (constructions, acquisitions / ventes de biens mobiliers et immobiliers, encaissement et remboursement des emprunts, etc.) ;
- **une section de fonctionnement** (dit aussi budget de fonctionnement) qui concerne les opérations courantes de la vie quotidienne (rémunération du personnel, contingents d'aide sociale et incendie, fonctionnement des services, dépenses d'entretien du patrimoine, etc.).

■ Les dépenses et les recettes sont prévues :

- dans des **chapitres et articles** qui indiquent la nature de la dépense ou de la recette (charges de personnel, eau, électricité, essence, impôts, ...) ;
- avec la nomenclature comptable et budgétaire M14, les dépenses et les recettes sont réparties dans dix grandes fonctions lesquelles se subdivisent en sous fonctions et rubriques permettant de connaître le niveau d'intervention de la collectivité dans ses différents domaines de compétences.

Exécution du budget

L'exécution du budget nécessite l'intervention de deux personnes distinctes et indépendantes :

■ Le Maire, exécutif de la collectivité,

En qualité d'ordonnateur, engage, liquide et mandate les dépenses sans dépasser les montants (appelés crédits) prévus aux chapitres et articles.

Le **mandat** est un document comptable accompagné de pièces justificatives - factures, marchés, conventions - transmis par le Maire au Comptable Public pour permettre le paiement de la dépense si la trésorerie (l'argent en caisse) de la commune est suffisante.

On peut donc disposer de crédits au chapitre de la dépense mais ne pas avoir d'argent en caisse : dans ce cas, le mandat émis n'est pas payé au fournisseur. A l'inverse, il peut y avoir de l'argent en caisse mais des crédits insuffisants au chapitre de la dépense : dans ce cas, le Maire ne peut pas établir de mandat. Pour le fournisseur, le résultat sera le même : il n'est pas payé.

La démarche est identique pour l'exécution des recettes. Des **titres de recettes** sont émis par le Maire permettant au Comptable Public d'en réclamer le paiement aux débiteurs concernés. Le recouvrement des recettes par le Comptable alimente la trésorerie de la Commune.

■ Le Comptable public, agent du Trésor Public,

En qualité de comptable de la Commune, contrôle et paye la dépense et est en charge du recouvrement des recettes.

Le cycle budgétaire

Le budget prévoit et autorise les recettes et les dépenses.

Le **budget primitif** (BP) est le premier acte budgétaire pour un exercice donné. Il est donc voté en début d'année (avant le 31 mars) et couvre du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le **budget supplémentaire** (BS) est une **décision modificative** (DM) qui permet :

- d'ajuster les prévisions budgétaires opérées en début d'exercice, alors que le montant de l'ensemble des dotations de l'Etat n'était pas encore connu ;
- d'intégrer les restes à réaliser et les résultats du compte administratif de l'exercice précédent au budget en cours ;
- de prendre en compte l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année précédente.

Entre le vote du BP et l'adoption du BS, il peut exister d'autres décisions modificatives. De même, après le vote du BS, des décisions modificatives peuvent encore être adoptées jusqu'au 31 décembre, en ce qui concerne l'investissement et jusqu'au 21 janvier de l'année suivante, en ce qui concerne le fonctionnement.

Cette note de synthèse aborde le budget supplémentaire de la Ville suivant la nature des recettes et des dépenses. Le budget est voté par chapitre. Le document complet est consultable aux horaires de bureau à la direction des finances.

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

■ LES RECETTES

Les recettes de fonctionnement se répartissent de la manière suivante au niveau des différents chapitres :

RECETTES	BUDGET PRIMITIF (BP)	BUDGET SUPPLEMENTAIRE (BS)	BUDGET APRES BS
013 – Atténuations de charges	180 000,00	-	180 000,00
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 416 800,00	56 200,00	1 473 000,00
73 – Impôts et taxes	49 442 139,00	- 1 812 139,00	47 630 000,00
74 – Dotations et participations	9 388 561,00	4 344 619,16	13 733 180,16
75 – Autres produits de gestion courante	1 480 000,00	90 000,00	1 570 000,00
76 – Produits financiers	52 500,00	-	52 500,00
77 – Produits exceptionnels	60 000,00	585 000,00	645 000,00
78 – Reprises sur provisions	-	125 000,00	125 000,00
Total opérations réelles	62 020 000,00	3 388 680,16	65 408 680,16
042 – Transferts entre sections	150 000,00	- 14 324,00	135 676,00
Total opérations d'ordre	150 000,00	- 14 324,00	135 676,00
Total recettes de l'exercice	62 170 000,00	3 374 356,16	65 544 356,16
002 – Résultat de fonctionnement reporté	-	19 575 643,84	19 575 643,84
Total recettes	62 170 000,00	22 950 000,00	85 120 000,00

☒ Le chapitre 013 : Atténuations de charges

Les recettes de ce chapitre comprennent les indemnités journalières versées par la C.G.S.S. et la SLI au titre des arrêts de maladie ainsi que diverses régularisations liées à la gestion de la masse salariale (cotisations aux organismes sociaux, trop-versés divers,...).

☒ Le chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses

Ce chapitre comprend principalement les recettes issues de la restauration municipale (restauration scolaire et prestations alimentaires), les frais de gestion du budget de la Caisse des Ecoles ainsi que les ventes d'eau à Edena.

On compte également des redevances d'occupation, les produits des concessions de cimetières et les produits des régies de recettes.

Le tableau ci-dessous retrace les principaux ajustements du BS 2021 :

	BP	BS	BUDGET APRES BS
Restauration scolaire – Participation des familles	800 000	0	800 000
Ventes d'eau à Edena	180 000	0	180 000
Redevances d'occupation du domaine public	225 689	17 754	243 443
Prestations alimentaires	125 701	12 420	138 121
Frais de gestion du budget de la Caisse des écoles	44 900	- 1 030	43 870
Concessions de cimetières	28 000	19 100	47 100
Activités des régies piscine, médiathèque, pépinière	12 503	7 226	19 729
Autres produits	7	730	737
Total	1 416 800	56 200	1 473 000

☒ Le chapitre 73 : Impôts et taxes

■ Les recettes de ce chapitre sont essentiellement constituées par les contributions directes, l'octroi de mer et l'attribution de compensation versée par le TCO.

Les autres postes concernent le fonds d'intervention pour les routes et le transport (FIRT) et les taxes diverses (taxe sur l'électricité, taxe locale sur la publicité extérieure, etc.).

	BP	BS	BUDGET APRES BS
Contributions directes	22 155 292	- 4 727 561	17 427 731
Octroi de mer	13 600 000	1 500 000	15 100 000
Attribution de compensation (AC) du TCO	11 636 847	831 414	12 468 261
Taxe sur les carburants (FIRT)	1 165 000	375 095	1 540 095
Taxe sur l'électricité (TCFE)	540 000	152 474	692 474
Droits d'enregistrements	200 000	-	200 000
Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)	130 000	56 439	186 439
Taxe forfaitaire sur les terrains constructibles	15 000	-	15 000
Total	49 442 139	- 1 812 139	47 630 000

■ Concernant les contributions directes, il est rappelé que le Conseil municipal n'a plus à se prononcer sur le taux de taxe d'habitation sur les résidences principales depuis 2020. En outre, il a décidé pour 2021 de ne pas augmenter les taux de taxes foncières bâties et non bâties (DCM n° 2021-036).

La réforme mise en œuvre par le Gouvernement va vers la suppression de la taxe d'habitation (TH). Depuis cette année, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe

d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, c'est-à-dire les catégories les plus aisées, l'allègement est étalé jusqu'en 2023, où plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

Pour compenser la perte de recette que constituait la taxe d'habitation dans les budgets communaux, les communes se voient transférer en 2021 le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu par les départements en 2020. La loi prévoit un mécanisme d'ajustement par lequel l'Etat reverse à la commune un montant de TFPB départementale équivalent au montant de TH perdue.

Cette réforme fiscale se matérialise dans le budget communal par une diminution au BS 2021 de la prévision budgétaire sur les contributions directes (chapitre 73), compensée par la dotation de compensation (chapitre 74).

■ Concernant l'octroi de mer, le montant prévisionnel découlant de la notification par la Région en début d'année atteint 15,7 M€.

Le montant inscrit après BS 2021 a été inscrit de manière prudentielle à hauteur de 15,1 M€, compte tenu des évolutions constatées sur les exercices antérieurs et de la diminution de la population légale de la commune. En outre, l'impact de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid19 sur le niveau des importations et, par extension, sur le fond régional d'octroi de mer servi aux communes reste encore à évaluer.

Le montant inscrit reste pour autant en évolution de +0,43 K€ par rapport au montant perçu en 2020.

■ S'agissant de l'attribution de compensation (AC), son montant atteignait 12,6 M€ avant les transferts de compétences prévues par la loi NOTRe.

Pour mémoire, les compétences « Zone d'activités Economique » (ZAE) et « GEMAPI » ont été transférées au TCO respectivement depuis le 1^{er} janvier 2017 et le 1^{er} janvier 2018.

Pour la compétence GEMAPI, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est prononcée le 17 avril 2019 sur le montant des charges transférées (affaire 2019-099 du 06/08/2019). S'agissant de la compétence en matière de gestion de zones d'activités économiques (ZAE), la commission ne s'est prononcée que le 23 décembre 2020 (affaire 2021-057 du 04/05/2021).

Les évaluations conduisent aux impacts suivants sur le niveau de l'attribution de compensation (AC) versée par le TCO à la Ville :

Montant de l'AC avant les transferts de compétences	Incidence du transfert de compétence GEMAPI	Incidence du transfert de compétence ZAE	Montant de l'AC après les transferts de compétences
12 595 044 €	- 159 759 €	- 467 024 € *	11 968 261 €

* à compter de 2021

La CLECT ne s'étant prononcé sur les charges transférées en matière de gestion des ZAE qu'en 2020, les montants d'AC versés par le TCO sur la période 2017-2020 correspondent à des avances. Le montant définitif étant à présent arrêté, une régularisation doit à présent intervenir, par rapport aux montants versés. Dans ce cadre, un solde en faveur de la commune est escompté. L'inscription après BS atteint ainsi 12,46 M€.

Le chapitre 74 : Dotations et participations

La principale modification porte sur la dotation de compensation dans le cadre de la suppression progressive de la taxe d'habitation d'ici 2023. Cette réforme fiscale se matérialise au BS 2021 dans le budget communal, par une diminution de la prévision budgétaire sur les contributions directes (au chapitre 73), contrebalancée par une augmentation de la prévision sur la dotation de compensation (au chapitre 74).

Objet	BP	BS	BUDGET APRES BS
Dotation de compensation - TFB	2 251 501	4 128 912	6 380 413
Autres dotations de l'Etat (DGF, dotation pour les titres sécurisés, etc.)	5 709 277	178 934	5 888 211
Prestation Accueil Restauration Scolaire – PARS (CAF)	600 000	2 759	602 759
Participation CAF sur le CEJ	312 682	- 92 408	220 274
Subvention de Fonctionnement sur les dispositifs Contrat de Ville, Passerelle Ecoles et Cité éducative	495 000	- 72 721	422 279
Aide à la construction durable pour les logements denses	-	130 300	130 300
Bourse d'excellence des sportifs	-	46 550	46 550
FCTVA sur dépenses d'entretien en fonctionnement	15 000	1 294	16 294
Contrat Territoire Lecture	-	15 000	15 000
Subvention FIPH	5 000	- 1 657	3 343
Dispositif adulte relai	-	1 656	1 656
Divers	101	6 000	6 101
Total	9 388 561	4 344 619	13 733 180

Le chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Ce chapitre comprend le produit des baux divers, dont les LTS.

Le chapitre 76 : Produits financiers

Il comprend essentiellement la quote-part annuelle de l'aide versée par l'Etat sur les frais de renégociation de l'emprunt toxique.

Pour mémoire, la Ville s'est vue attribuée une subvention de 681 387,50 €. Cette somme est versée au prorata, sur la durée résiduelle de l'emprunt renégocié, à savoir 13 années, jusqu'en 2028. Le montant perçu annuellement est ainsi de 52 414,42 €.

Le chapitre enregistre également les dividendes reçus au titre des participations détenues par la Ville dans le capital de sociétés.

Le chapitre 77 : Produits exceptionnels

De manière générale, ce chapitre regroupe toute recette de nature exceptionnelle pouvant apparaître au cours de l'exercice.

Il comprend principalement les pénalités perçues au titre de l'exécution des marchés, les montants versés par les assurances suite à des sinistres, les indemnités perçues au titre de procédures judiciaires et d'occupations sans titre du domaine public, les remboursements de tiers sur des facturations émises à tort (avoirs), les annulations de rattachement en dépenses.

Suite au transfert de la compétence au TCO en matière de gestion de l'eau et de l'assainissement en 2020, ce chapitre enregistre également les reliquats de surtaxe antérieurs à 2020 qui restent dus à la collectivité (487 K€ au 31/12/2020).

Le chapitre 78 : Reprises sur provisions

Les crédits inscrits concernent la reprise sur provision pour risques et charges (chapitre 68) au titre du traitement des déchets assuré par ILEVA, sur la période allant de l'année 2016 au 1^{er} trimestre 2021 (DCM n° 2021-083).

Le chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté

Le résultat de fonctionnement reporté correspond à l'excédent de fonctionnement après affectation, constaté sur la gestion 2020, lors du compte administratif. Le montant repris en 2021 est de 19,6 M€.

Il convient de rappeler que les compétences en matière d'eau potable et d'assainissement ont été transférées au TCO depuis le 1^{er} janvier 2020 (loi NOTRe n° 2015- 991 du 7 août 2015). Il en découle que les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et du SPANC ont été dissouts au 31 décembre 2019. Les résultats de clôture définitive de ces budgets ont ainsi été agrégés au niveau du budget principal.

Ainsi, sur les 19,6 M€ de l'excédent de fonctionnement reporté, 15 M€ sont issus des budgets annexes transférés.

■ LES DEPENSES

DEPENSES	BP	BS	BUDGET APRES BS
011 - Charges à caractère général	7 015 000,00	2 525 000,00	9 540 000,00
012 - Charges de personnel	37 515 000,00	585 000,00	38 100 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	12 000 000,00	840 000,00	12 840 000,00
66 - Charges financières	1 600 000,00	-	1 600 000,00
67 - Charges exceptionnelles	250 000,00	650 000,00	900 000,00
68 - Dotations aux provisions	200 000,00	1 160 000,00	1 360 000,00
Total opérations réelles	58 580 000,00	5 760 000,00	64 340 000,00
042 - Transferts entre sections	3 560 000,00	- 400 000,00	3 160 000,00
Total opérations d'ordre	3 560 000,00	- 400 000,00	3 160 000,00
Total dépenses de l'exercice	62 140 000,00	5 360 000,00	67 500 000,00
022 - Dépenses imprévues	30 000,00	-	30 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	-	17 590 000,00	17 590 000,00
Total chapitres sans réalisation	30 000,00	17 590 000,00	18 620 000,00
Total dépenses	62 170 000,00	22 950 000,00	85 120 000,00

☒ Le chapitre 011 : Charges à caractère général

Les dépenses à caractère général comprennent les achats de matières, de fournitures et de services nécessaires à l'exercice des missions de la Collectivité et au fonctionnement des services. Elles comprennent également les impôts et taxes acquittés par la Collectivité.

Après BS, l'inscription budgétaire est de 9,5 M€.

☒ Le chapitre 012 – Charges de personnel

- ☒ Le chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés

Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Total budget
37 515 000	585 000	38 100 000

Les crédits inscrits au BS visent à ajuster les prévisions concernant l'évolution mécanique des dispositions réglementaires :

- le protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) ,
- le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),
- les avancements d'échelons et de grades,
- les allocations chômage des agents en fin de contrat ,
- les validations de services des agents, en vue de la constitution des dossiers de retraite.

En outre, la collectivité doit également faire face à l'impact sur le fonctionnement du service public généré par l'absence des agents touchés par la Covid 19 ou la dengue. Cette situation a généré des besoins nouveaux occasionnels pour pallier le manque d'effectifs sur les sites recevant du public et autres postes stratégiques (gardiennage, environnement, sites sportifs et culturels,...).

☒ Le chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Ce chapitre comprend principalement :

- les subventions aux associations (4 823 196 €) et aux autres organismes publics (246 100 €) ;
- la subvention au CCAS : la prévision effectuée au BP (4,5 M€) est abondée de 395 418,75 € au BS 2021 ;
- la contribution au SDIS : 2 033 594 € ;
- les indemnités aux élus ainsi que les cotisations sociales et les frais de formation : 318 000 € ;
- la subvention à la Caisse des écoles : 250 000 € ;
- les admissions en non-valeur : 200 000 € ;
- les redevances et droits divers aux sociétés d'auteurs : 2 001 €.

S'agissant du CCAS, le renforcement de la politique sociale constitue une priorité de la Municipalité.

Ainsi, depuis 2014, la Ville a consacré 30,7 M€ au fonctionnement du CCAS avec une subvention annuelle qui passe de 3,7 M€ en 2014 à 4,9 M€ en 2021 (+1,2 M€).

☒ Le chapitre 66 : Charges financières

Ce chapitre enregistre principalement les charges d'intérêts des emprunts et des lignes de trésorerie.

☒ Le chapitre 67 : Charges exceptionnelles

Ce chapitre concerne toutes les charges exceptionnelles dont notamment les franchises d'assurance, les indemnités de résiliation de marchés, les intérêts moratoires à verser, les remboursements divers de trop-perçus (subventions, recettes de cantine, loyers, etc.), les annulations de rattachement en recettes.

On y trouve en particulier les crédits destinés au règlement du dossier SMTD ILEVA relatif au frais de traitement de déchets (affaire 2021-083 du 06/07/21).

☒ Le chapitre 68 : Dotations aux provisions

L'ajustement au BS porte sur la constitution de provisions pour risques et charges :

- au titre du traitement des déchets assuré par ILEVA sur la période allant de l'année 2016 au 1^{er} trimestre 2021 (DCM n° 2021-083) pour un montant de 125 000,00 € ;
- au titre de la participation de la Ville au déficit de clôture de l'opération RHI Rivière des Galets Village pour une enveloppe maximale de 800 000 € ;
- au titre des risques de non-recouvrement des créances.

☒ Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement

Le virement de la section de fonctionnement constitue une dépense de fonctionnement (chapitre 023) et une recette d'investissement (chapitre 021).

Le montant pour 2021 (17,59 M€) est particulièrement significatif en raison des recettes exceptionnelles générées par l'intégration des excédents des budgets annexes en 2020 (voir chapitre 002, en recettes).

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

■ LES RECETTES

RECETTES	BUDGET PRIMITIF	BUDGET SUPPLEMENTAIRE		BUDGET APRES BS
		RAR 2020*	PREVISIONS NOUVELLES	
10 – Dotations, fonds divers et réserves	1 200 000,00	0,00	540 000,00	1 740 000,00
13 – Subventions d'investissement	2 925 000,00	7 186 447,60	3 966 909,82	14 078 357,42
16 – Emprunts et dettes assimilées	3 000 000,00	-	-	3 000 000,00
21 – Immobilisations corporelles			150 000,00	150 000,00
23 – Immobilisations en cours			1 050 000,00	1 050 000,00
Total opérations réelles	7 125 000,00	7 186 447,60	5 706 909,82	20 018 357,42
040 – Transferts entre sections	3 560 000,00	- 400 000,00	3 160 000,00	- 400 000,00
041 – Opérations patrimoniales	1 100 000,00	15 500 000,00	16 600 000,00	15 500 000,00
Total opérations d'ordre	4 660 000,00	15 100 000,00	19 760 000,00	15 100 000,00
021 – Virement de la section de fonctionnement	-	-	17 590 000,00	17 590 000,00
024 – Produits des cessions	4 700 000,00		- 1 210 000,00	3 490 000,00
Total chapitres sans réalisation	4 700 000,00	-	16 380 000,00	21 080 000,00
001 – Résultat d'investissement reporté	-	-	4 431 642,58	4 431 642,58
Total recettes	16 485 000,00	7 186 447,60	41 618 552,40	65 290 000,00
* : RAR : restes à réaliser		48 805 000,00		

Le chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves

Au BS, les ajustements se présentent ainsi :

	BP	BS	BUDGET APRES BS
FCTVA	900 000,00	391 530,87	1 291 530,87
FRDE alimenté par l'octroi de mer 2020	200 000,00	- 200 000,00	-
Taxe d'aménagement	100 000,00	9 798,13	109 798,13
Excédent de fonctionnement 2020 capitalisé		338 671,00	338 671,00
TOTAL	1 200 000,00	540 000,00	1 740 000,00

Le chapitre 13 : Subventions d'investissement

Après BS, compte tenu de l'avancement des opérations d'équipement, le niveau prévisionnel de subventions attendues (restes à réaliser compris) est de 14,1 M€.

Les subventions d'investissement par politique publique et par opération sont présentées en annexe 1.

Le chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées

Ce chapitre correspond aux emprunts nouveaux prévisionnels sur l'exercice.

Les chapitres 21 et 23 : Immobilisations corporelles et immobilisations en cours

Le montant de 1,2 M€ budgété correspond au prévisionnel de remboursement par le TCO des dépenses assurées par la Ville, sur les réseaux d'eau et d'assainissement, sur les 5 opérations suivantes :

- la sécurisation des abords du lycée Lepervanche ,
- la sécurisation des abords du collège Titan ,
- l'aménagement de la rue Marcel Carné ,
- la réhabilitation de la rue des martins pêcheurs ,
- la réhabilitation de l'impasse Jean Cocteau.

Pour mémoire, la Ville a adopté le principe d'une co-maitrise d'ouvrage avec le TCO sur les dépenses relevant des compétences eau et assainissement transférées au TCO depuis le 01/01/2020, sur les opérations de sécurisation des abords du lycée Lepervanche et du collège Titan (délibération n°2019-131).

Un avenant est en cours de signature afin d'y inclure les 3 autres opérations.

☒ Le chapitre 024 : Les produits de cession

Après BS, les produits de cessions prévus pour l'exercice 2021 sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Opération	n° parcelle / n° DCM	Montant
CESSION ACTI'SEM	BL N°252-254-256 et BL 257 en partie	2 110 000
CESSION SEDRE - CPA ZAC TRIANGLE DE L'OASIS	BC 342 et BC 496	624 000
CESSION LATRA / PROMOFLEX	BL 255	255 000
CESSION PLASTIQUES SERVICES IMPORT	BL 255	210 000
CESSION NATHALIE FRADELIN	AM1558	134 000
CESSION RHI RDG	DCM n°2019-154	80 000
CESSION JOHN RIVIERE	BD 231	77 000
PRODUIT DES CESSIONS		3 490 000

☒ Le chapitre 021 : Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement

Le virement de la section de fonctionnement constitue une dépense de fonctionnement (chapitre 023) et une recette d'investissement (chapitre 021).

☒ Le chapitre 001 : Le résultat d'investissement reporté

Le résultat d'investissement reporté constaté au compte administratif 2020 est de 4 431 642,58 €.

■ LES DEPENSES

DEPENSES	BUDGET PRIMITIF	BUDGET SUPPLEMENTAIRE		BUDGET APRES BS
		RAR 2020*	PREVISIONS NOUVELLES	
204 – Subventions d'équipement versées	2 500 000,00	692 674,93	1 052 846,50	4 245 521,43
20 – Immobilisations incorporelles	1 560 000,00	1 253 167,78	3 384 169,72	6 197 337,50
21 – Immobilisations corporelles	4 000 000,00	5 981 042,06	12 483 935,21	22 464 977,27
23 – Immobilisations en cours	3 500 000,00	4 029 876,41	4 439 365,83	11 969 242,24
27 – Autres immobilisations financières	75 000,00	0,00	- 63 000,00	12 000,00
Total opérations d'équipement	11 635 000,00	11 956 761,18	21 297 317,26	44 889 078,44
10 - Dotations, fonds divers et réserves	-	-	27 008,68	27 008,68
13 – Subventions d'investissement	-	-	38 236,88	38 236,88
16 – Emprunts et dettes assimilées	3 600 000,00	-	-	3 600 000,00
Total opérations réelles	15 235 000,00	11 956 761,18	21 362 562,82	48 554 324,00
040 – Transferts entre sections	150 000,00	-	- 14 324,00	135 676,00
041 – Opérations patrimoniales	1 100 000,00	-	15 500 000,00	16 600 000,00
Total opérations d'ordre	1 250 000,00	-	15 485 676,00	16 735 676,00
Total dépenses	16 485 000,00	11 956 761,18	36 848 238,82	65 290 000,00
(*) RAR : restes à réaliser		48 805 000,00		

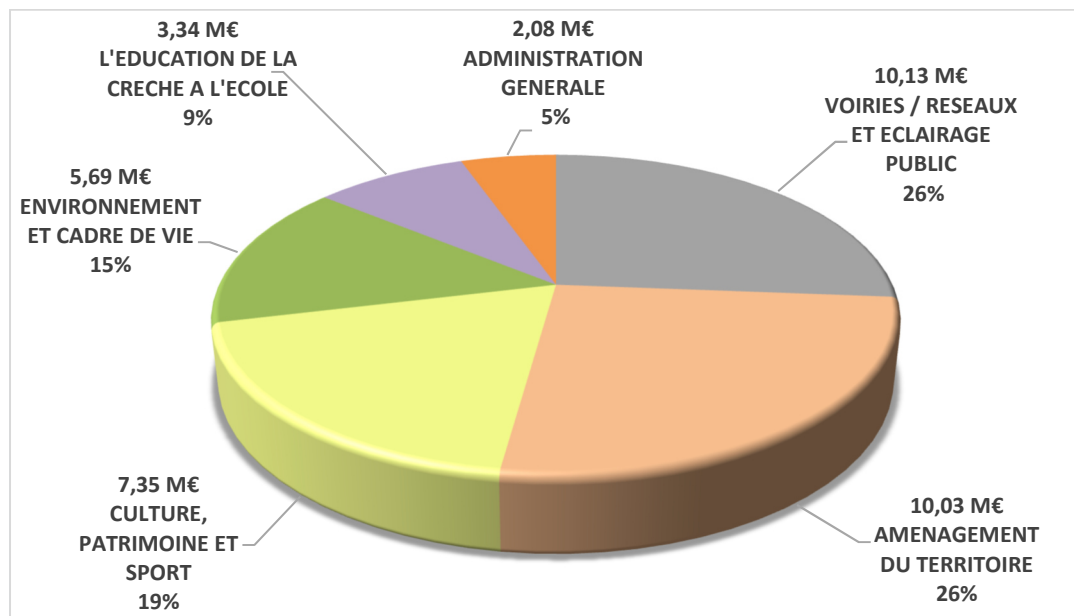
Les chapitres 20, 204, 21, 23, 27 : Les opérations d'équipement

La programmation en investissement se chiffre à 38,6 M€ et est présentée par politique publique en annexe 1.

Pour les opérations en AP / CP (Autorisations de Programmes / Crédits de Paiements), les éléments sont présentés en annexe 2. Il convient d'acter la clôture du programme consacré à la construction de la caserne des pompiers en Zac 2000.

Les dépenses d'équipement, restes à réaliser compris, se répartissent de la manière suivante :

LA PROGRAMMATION EN INVESTISSEMENT



- S'agissant de l'axe d'intervention « L'éducation de la crèche à l'école », le CCAS assure la réalisation de travaux sur la crèche, le jardin d'enfants et la Maison de l'éducation et de la parentalité, à hauteur de 200 K€.

Pour soutenir cette programmation, une subvention d'investissement de 120 000 € de la Ville vers le CCAS, est inscrite au BS 2021.

⊗ Le chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves

Le montant inscrit (27 008,68 €) correspond à une régularisation sur la taxe d'aménagement perçue.

⊗ Le chapitre 13 : Subventions d'investissement

L'inscription (38 236,88 €) porte sur le remboursement de trop perçu de la subvention du TCO dans le cadre de l'ANRU.

⊗ Le chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées

Ce chapitre concerne l'amortissement en capital de la dette.

LES ECRITURES D'ORDRE

⊗ Les amortissements

Ce montant se retrouve en dépenses de fonctionnement (chapitre 042) et en recettes d'investissement (chapitre 040).

⊗ Les subventions transférées

Lorsqu'un bien amortissable fait l'objet d'une subvention, la dotation d'amortissement (dépenses) est minorée du montant de la subvention afin de n'amortir que le montant net du bien.

Ce traitement se fait en transférant en recettes de fonctionnement une quote-part des subventions d'investissement perçues en recettes d'investissement. La quote-part est calculée sur la durée d'amortissement du bien.

Ce montant se retrouve en dépenses d'investissement (chapitre 040) et en recettes de fonctionnement (chapitre 042).

⊗ Les opérations patrimoniales (chapitre 041)

Elles sont inscrites en dépenses et recettes d'investissement pour le même montant et sont neutres budgétairement.

Elles correspondent à des opérations de retraitement comptable des éléments d'actifs :

- retraitement des avances versées sur commandes, du compte d'avance (nature 238) vers les comptes d'immobilisations en cours (chapitre 23) ou définitives (chapitre 21) ;
- transfert des études (chapitre 20) aux comptes d'immobilisation en cours (chapitre 23), une fois les travaux lancés.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Programme d'investissements¹

VOIRIES / RESEAUX ET ECLAIRAGE PUBLIC	DEPENSES	RECETTES
VOIRIES ET RESEAUX DIVERS	2 608 467	75 431
SÉCURISATION ABORDS DU LYCEE LEPERVANICHE	1 549 984	1 300 809
MODERNISATION DU RÉSEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC	1 310 534	1 237 722
TRAVAUX SUR LES RESEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT (Convention de co-maitrise d'ouvrage avec le TCO)	1 200 000	
ECLAIRAGE PUBLIC - INTERVENTIONS DE PROXIMITE	409 540	9 300
TRANSFERT DE COMPETENCE ZAE AU TCO EN 2017	356 634	
SUBVENTION INVESTISSEMENT AU VETSSE	329 850	
SÉCURISATION ROUTIERE - ABORDS DU COLLÈGE TITAN	292 579	574 873
SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE	254 316	55 825
SECURISATION LIEE A LA POLLUTION DES SOLS	239 531	192 258
RÉHABILITATION DU QUARTIER SIDR PARTIE BASSE	234 015	
REQUALIFICATION PETITE ROCADE	200 000	
REQUALIFICATION DE LA RUE GENERAL DE GAULLE	149 926	
REQUALIFICATION RUES JEAN BERTHO ET DE LA POSTE	135 011	
TRAVAUX DE SIGNALÉTIQUE	115 000	
MISE AUX NORMES DU PARC INCENDIE	108 500	
MISSION ASSISTANCE GESTION/EQUIPEMENT DE LA VOIRIE	106 780	20 000
PROGRAMME ROUTIER - ETUDES	98 858	
ILLUMINATIONS DU CENTRE VILLE	86 800	
DIAGNOSTIC DES RESEAUX ELECTRIQUES ET TELECOM	86 800	
RENFORCEMENT RÉSEAU EDF - LOI SRU	67 118	
AMENAGEMENT CYCLABLES ET ABRI VELOS	54 250	
SECURISATION ROUTIERE - ABORDS COLLEGE OASIS	52 000	
SECURISATION ROUTIERE - ABORDS COLLEGE LETOULLEC	32 000	
DIAGNOSTIC DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	16 601	7 650
VOIRIES - ETUDES	15 190	
AMENAGEMENT- SECTEUR SATEC 2	14 667	
INVESTIGATION DU RESEAU EAUX PLUVIALES	5 778	12 000
INTERVENTION DE PROXIMITE PLUVIAL / AUTRES RESEAUX	834	
VOIRIES / RESEAUX ET ECLAIRAGE PUBLIC	10 131 561	3 485 868

¹ Montants arrondis

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - LOGEMENT	DEPENSES	RECETTES
CPA - ZAC TRIANGLE DE L'OASIS	1 836 797	
ACQUISITIONS FONCIERES	1 153 363	
CPA - PRU	1 010 575	
PNRU 2 - PHASE ETUDES	887 563	847 099
PNRU 2 - PHASE OPERATIONNELLE	751 589	352 048
ANRU	853 073	44 216
RHI - SAY PISCINE	533 907	115 400
RHI KARTIE RIVIERE DES GALETS	532 000	
ZAC MASCAREIGNES - ACTUALISATION DU PROGRAMME	500 000	
LES PORTES DE L'OCEAN	337 361	
HABITAT - TRAVAUX LTS COMMUNAUX	281 965	
REHABILITATION DU FJT	250 000	
RHI CENTRE VILLE	242 396	
AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS CENTRE VILLE	218 554	
PLAN DE DEPLACEMENT COMMUNAL	204 866	170 825
ETUDE D'ATTRACTIVITE DU CENTRE VILLE	149 635	50 000
RHI KARTIE RDG - REMISE EN ETAT DES TERRAINS	74 748	
DEMONSTRATEUR EXPERIMENTAL AQUACULTURE MULTI TROPIQUE	61 862	
REHABILITATION DE LA MAISON TEMOIN DU PNRU	40 000	-
ETUDE DIAGNOSTIC OPAH	34 449	25 400
PPRT EXPERTISE ET DUP	30 001	43 399
RHI - RIVIERE DES GALETS VILLAGE	24 315	34 860
PLAN LOCAL D'URBANISME	10 000	
PARCELLES COMMUNALES - REMISE EN ETAT DES TERRAINS	4 600	
DIAGNOSTIC PILHI SUR LES LTS COMMUNAUX	3 750	
RHI - EPUISEMENT	1 515	
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - LOGEMENT	10 028 882	1 683 246

CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT	DEPENSES	RECETTES
REHABILITATION MEDIATHEQUE BENOITE BOULARD	1 481 089	781 947
AMÉNAGEMENT PARVIS MÉDIATHÈQUE BOULARD	460 000	300 000
REHABILITATION MEDIATHEQUE B. BOULARD - COLLECTION	217 686	
REHABILITATION MEDIATHEQUE BOULARD - INFORMATIQUE	68 339	
HALLE DES MANIFESTATIONS	243 419	113 785
PACD - CONSTRUCTION NOUVELLE ECOLE D'ARCHITECTURE	186 830	-
CENTRE CULTUREL FARFAR	181 108	-
FRICHES CULTURELLES ET ECONOMIQUES - DESAMIANPAGE	82 343	
THEATRE SOUS LES ARBRES	68 000	-
OEUVRES D'ART	56 518	
MATERIELS CULTURE / ANIMATION	48 508	

CINEMA CASINO - ETUDES	45 000	
CLIMATISATION KABARDOCK	25 000	
REFECTION DE L'ANCIENNE MEDIATHEQUE	3 798	
RON DE MORING		18 403
CREDIT FONCIER DE MADAGASCAR	60 000	
REFECTION EGLISE JEANNE D'ARC	1 000	
CSM - REFECTION TOITURE	675 752	394 400
REHABILITATION PISCINE J. L. JAVOY	658 892	1 369 996
CSM - RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE	645 000	
OASIS - CLOTURE / PISTE ATHLETISME	372 362	63 994
STADE LAMBRAKIS - PADEL TENNIS	275 000	-
SPORT - INTERVENTIONS DE PROXIMITE	202 412	
MANES - REHABILITATION COMPLEXE SPORTIF - PHASE 1	177 456	206 748
MATERIEL SPORTIF	127 756	4 865
TRAVAUX DE GRILLAGES ET PARE BALLONS	121 055	
TERRAINS ENGazonnes SPORTIFS	74 087	
REFECTION PLATEAU NOIR EVARISTE DE PARNY	40 837	
REFECTION PLATEAU NOIR ARY PAYET	31 630	
MANES - REFECTION VESTIAIRES / SANITAIRES	30 346	
MATERIEL D'ENTRETIEN DES SITES SPORTIFS	29 969	
OASIS MANDELA - REFECTION VESTIAIRES / SANITAIRES	14 357	9 557
CSM - REFECTION VESTIAIRES / SANITAIRES	14 027	
REFECTION PLATEAU NOIR RN4	8 170	
SPORT - MOBILIER	5 000	
CLUB HOUSE DE TENNIS	4 004	
PLAN BOULODROMES		45 206
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	612 705	-
CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT	7 349 454	3 308 900

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	DEPENSES	RECETTES
PARC BOISE - ETUDES ET TRAVAUX - PHASE 1	3 845 195	2 318 755
AMENAGEMENT DE LA ZUP	690 794	495 470
TRAVAUX DE PROXIMITE - ESPACES PUBLICS	285 732	37 917
AMÉNAGEMENT ENTRÉES RIVIERE DES GALETS	146 237	94 346
REFECTION DES AIRES DE JEUX ESPACES PUBLICS	130 439	
OPERATION "UN ARBRE - UN ENFANT"	119 590	
ACQUISITION DE MATERIEL - ENVIRONNEMENT	105 955	
WIFI PUBLIC	90 000	49 700
CRÉATION AIRE DE JEUX QUATREFAGES	53 738	39 622
CIMETIERE PAYSAGER - FEUILLES SUPPLEMENTAIRES	31 325	10 495
ESPACE DE PROXIMITE VAN DICK	29 597	-

TOILETTES AUTOMATIQUES SUR LE LITTORAL NORD	1 608	
FISAC-AIDES DIRECTES-AMENAGEMENT ET ACCESSIBILITE	90 141	-
CHANTIERS D'INSERTION	91 300	-
REHABILITATION MAISON DE QUARTIER RN4	25 000	
SALLES DE VEILLEE MORTUAIRE	20 010	
SANITAIRES PUBLIQUES MAIRIE ANNEXE RDG	20 000	
REFECTION DE LA MAISON DU CITOYEN	651	
CASERNE DES POMPIERS - BATIMENT SDIS		608 000
ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	5 777 312	3 654 305

L'EDUCATION DE LA CRECHE A L'ECOLE	DEPENSES	RECETTES
FACADES ET ETANCHEITE B. HOAREAU	775 121	574 538
ECOLE NUMERIQUE	537 195	84 764
NTERVENTIONS DE PROXIMITE - ECOLES	380 848	102 358
REFECTION CUISINE CENTRALE	288 561	162 000
AMENAGEMENT COUR ECOLE EUGENE DAYOT	188 234	50 000
AMENAGEMENT COUR ECOLE GERVAIS BARRET	184 000	50 000
MATERIELS DE RESTAURATION SCOLAIRE	178 639	
AMENAGEMENT COUR ECOLE ELEMENTAIRE R. FRUTEAU	176 941	90 000
PLOMBERIE SUR LES ECOLES	161 402	199 502
SECURISATION DES ECOLES	157 325	116 000
MOBILIER DES RESTAURANTS SCOLAIRES	138 213	
CITE EDUCATIVE - ACQUISITION DE TABLETTES	52 766	-
MOBILIERS - ECOLES	31 566	
AMO PROJET PEDAGOGIQUE NOUVEL ENSEMBLE SCOLAIRE	27 418	
EAU CHAUDE SOLAIRE SUR 29 ECOLES	25 000	
ETUDES - ECOLES	25 000	
PERISCOLAIRE - PETIT EQUIPEMENT	9 377	
FACADES ET ETANCHEITE ECOLE VENDOMELE	3 028	62 182
REFECTION DES SANITAIRES DES ECOLES	2 765	45 394
OFFICE ET RESTAURANT ECOLE Y. BIGOT	-	44 181
ECOLE DAYOT - INSTALLATIONS ELECTRIQUES		137 206
ECOLE F. DOLTO - INSTALLATIONS ELECTRIQUES		50 973
ECOLE R. MONDON A - ETANCHEITE TOITURE		66 297
L'EDUCATION DE LA CRECHE A L'ECOLE	3 343 400	1 835 395

ADMINISTRATION GENERALE	DEPENSES	RECETTES
ACQUISITION DE LOGICIELS	340 290	
PATRIMOINE BATI - INTERVENTIONS DE PROXIMITE	324 423	
PARC AUTOMOBILE	252 980	15 600
ACQUISITIONS INFORMATIQUES	236 737	
INTERVENTIONS TRAVAUX DE PROXIMITE - REGIE	127 975	
TELEPHONIE	89 387	
SECURITE ET INCENDIE ERP	89 359	
TRAVAUX D'ACCESSIBILITE	83 104	
VIDEOSURVEILLANCE ET ALARMES ANTI INTRUSION	80 000	
MISE AUX NORMES INSTALLATIONS ELECTRIQUES	71 763	
INSTALLATION CLIMATISEURS BATIMENTS	71 476	
ACQUISITION DE MATERIELS MAGASIN	56 748	
REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE	43 210	
ACQUISITION DE MOBILIER	29 007	
ACQUISITION DE MATERIELS - REGIES DE PROXIMITE	25 591	
RÉHABILITATION DU SERVICE HABITAT ET CADRE DE VIE	21 574	
RGPD	19 000	
ELECTIONS - MATERIELS	13 586	
NUMERISATION DES ARCHIVES HISTORIQUES	10 000	
POLICE MUNICIPALE - MATERIELS	3 000	
ACQUISITION MATERIELS COMMUNICATION	2 190	
AMENAGEMENT LOCAUX MARIE CENTRALE	1 926	
ACQUISITION DE MATERIELS - COVID-19	200	
AMENDES DE POLICE		95 043
ADMINISTRATION GENERALE	1 993 526	110 643

Opération	DEPENSES	RECETTES
TOTAL PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENT Juillet 2021	38 624 133	14 078 357

ANNEXE 2 : Les AP/CP

Opération	AP	Réalisations cumulées au 31/12/2020	CP 2021
Caserne des pompiers - SDIS (*)	4 900 000,00	4 336 983,01	-
Réfection de l'église Jeanne d'Arc	900 000,00	869 582,12	1 000,00
Programme écoles	12 000 000,00	10 136 201,54	1 530 489,83
Programme ANRU	15 300 000,00	14 037 963,34	853 073,31
PNRU 2 - Phase opérationnelle	30 104 857,00	11 209,67	7518,75

(*) Il est à noter que l'opération SDIS étant terminée, il convient de procéder à la clôture du programme dédié.